

Bulletin municipal

APRES LE GRAND FROID, LE BROUILLARD...

Dans le dernier bulletin, j'évoquais les réformes en cours, notamment la taxe professionnelle et vous exposais mes inquiétudes par rapport aux orientations budgétaires de la commune.

Au moment de la préparation du budget 2010, je ne vous cacherai pas que, depuis le début de mon mandat de Maire et d'ancien gestionnaire d'institution, cet exercice est bien le plus difficile et risqué à réaliser ! En cette période de Jeux Olympiques, c'est un peu demander au sportif d'interpréter le programme d'exercice libre en suivant strictement les figures imposées !

Pour mieux me faire comprendre, l'élu d'aujourd'hui assure librement l'administration de la commune mais l'autonomie fiscale et l'évolution des ressources ne sont pas garanties dans la durée !

Pour les plus audacieux, le saut à l'élastique existe, la conduite effrénée dans le brouillard existe aussi. Conscients de nos responsabilités, nous sommes tous là pour résister à la crise, répondre au plan d'austérité et avancer...

Grâce aux efforts de tous, les résultats de l'année 2009 ont été conformes aux prévisions et dans un contexte financier tout aussi contraint, s'engage l'année 2010. Nous saurons prendre en charge les majorations de coût, notamment les annuités d'emprunt inhérentes à la restructuration des écoles, nous assurerons le nécessaire entretien courant des bâtiments communaux, des voies, routes et chemins, mais le lancement de programmes nécessitant l'aide et le cofinancement d'autres collectivités, Région ou Département, subira quelques retards.

Les équipes municipales, élus et le personnel communal sauront, au quotidien, veiller à la bonne évolution du village, rechercher les axes de progrès et maîtriser la pression fiscale, mais dans un engagement mutuel et citoyen, elles vous demandent aussi l'abandon d'un individualisme naturel au bénéfice d'une solidarité accrue vis-à-vis des plus démunis et des projets de développement et aménagement prioritaires de la commune.

Merci de votre soutien et de votre compréhension.

Jacques Tabarly

MAIRIE DE SEPTFONDS

Rue de la République
82240 Septfonds

Tél. : 05-63-64-90-27

Fax : 05-63-64-90-42

e-mail : mairie-septfonds@info82.com

Ouverture des bureaux

Lundi à vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h

Samedi : 9h - 12h.

Fermé le samedi matin
des mois de juillet et août.

Permanence Urbanisme

Réception des dossiers :

Lundi et mardi : 9h - 12h et 14h - 16h

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05-63-31-26-36

Mardi : 16h - 18h30

Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h

Jeudi : 16h30 - 19h

Samedi : 10h - 12h

DÉCHETTERIE

Tél. : 05-63-27-21-13

Mardi : 9h - 12h

Mercredi : 14h - 17h

Jeudi : 10h - 12h

Vendredi : 14h - 17h

Samedi : 10h - 12h et 14h - 17h

SOMMAIRE

Editorial : p. 1

Histoire : p. 2 et 3

Commissions : p. 4 et 5

Associations : p. 6 et 7

Infos générales : p. 8

Calendrier :
feuillet supp.

«Les municipalités de Septfonds»

De la Révolution à nos jours.

(Suite du précédent N°)

De 1871 à aujourd'hui... Rappel et suite ...

Les maires sont élus par le conseil municipal. Pour les chefs-lieux et les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le préfet.

Ce n'est que le 28 mars 1882, qu'une loi sur l'organisation municipale (encore en vigueur) est votée, et qui régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). La loi du 5 avril 1884 fixe le mandat à quatre ans, durée portée le 10 avril 1929 à six ans. Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2000 habitants sont élus par le conseil municipal.

À Paris, le maire n'est élu qu'à partir de 1977.

Les maires de Septfonds depuis 1959 en photos :



M. LACASSAGNE
Maire de 1959 à 1965

1959/1965

maire : Marcel LACASSAGNE
adjoint : Michel SERRES
adjoint supplémentaire : Gaston TABARLY

1965

(du 27/03 au 17/07)

maire : Marcel LACASSAGNE
adjoint : Francis LAFONT
adjoint : Gaston TABARLY

1965/1971

maire : Francis LAFONT
adjoint : Gaston TABARLY
adjoint supplémentaire : Pierre PILCHEN

1971

(du 21/03 au 17/06)

maire : Francis LAFONT
adjoint : Pierre PILCHEN
adjoint supplémentaire : Antoine CLAUDON



F. LAFONT
Maire de 1965 à 1971

1971/1974

maire : Pierre PILCHEN
adjoint : Pierre FONTAYNE
adjoint supplémentaire : Antoine CLAUDON



P. PILCHEN
Maire de 1971 à 1974

1974/1977

maire : Pierre FONTAYNE
1^{er} adjoint : Jean MONTALANT
2^e adjoint : Antoine CLAUDON

1977/1978

maire : Pierre FONTAYNE
1^{er} adjoint : Charles LAGRIFOUL
2^e adjoint : André NAVLET

1978/1983

maire : Pierre FONTAYNE
1^{er} adjoint : André NAVLET
2^e adjoint : Adrien BASON



P. FONTAYNE
Maire de 1974 à 1993

1983/1989

maire : Pierre FONTAYNE
1^{er} adjoint : André NAVLET
2^e adjoint : Max GRANDET
3^e adjoint : Maurice AZAN
4^e adjoint : Gérard RODRIGUEZ

1989/1993

maire : Pierre FONTAYNE
1^{er} adjoint : André NAVLET
2^e adjoint : Claude BAROUSSE
3^e adjoint : José VIVES
4^e adjoint : Jacques HUBART
5^e adjoint : Christian CULIOLI



A. MIGNOT
Maire de 1993 à 1995

1993/1995

maire : André MIGNOT
1^{er} adjoint : Robert PAJOT
2^e adjoint : Georges MARCOU
3^e adjoint : Jean ARSIVAL
4^e adjoint : Jean-Pierre GROS
5^e adjoint : Suzette REY

1995/2001

maire : Christian TSCHOCKE
1^{er} adjoint : Robert PAJOT
2^e adjoint : Georges MARCOU
3^e adjoint : Jean-Marc LABARTA (07/97)
Jacques DELBREIL (02/98)
4^e adjoint : Jean-Pierre GROS
5^e adjoint : Suzette REY



C. TSCHOCKE
Maire de 1995 à 2001

2001/2008

maire : Jacques TABARLY
1^{er} adjoint : Jean-Marc LABARTA
2^e adjoint : Georges MARCOU
3^e adjoint : Jean-Pierre GROS
4^e adjoint : Lucienne PEDRONO
5^e adjoint : José VIVES



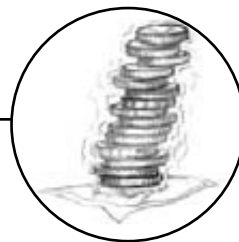
J. TABARLY
Maire de 2001 à ...

2008/...

Maire : Jacques TABARLY
1^{er} adjoint : Jean-Marc LABARTA
2^e adjoint : Georges MARCOU
3^e adjoint : Jean-Pierre GROS
4^e adjoint : Lucienne PEDRONO
5^e adjoint : José VIVES

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Commission «finances»



BUDGET 2009 – BILAN

Le bilan financier 2009, présenté dans le tableau ci-après sous une forme simplifiée, a été étudié en commission des finances le 11 février 2010, puis voté, ainsi que le compte de gestion du Comptable (Trésorerie de Caussade), en conseil municipal le 26 février 2010.

Le fonctionnement

Les charges nettes de personnel (salaires + cotisations) représentent 46 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont légèrement progressé par rapport à 2008, ceci est dû en partie à un rachat de cotisations retraite pour trois agents.

Les autres charges sont en diminution par rapport à 2008.

En recette, augmentation de 6,8 % de l'ensemble des impôts et taxes, avec 644 452,43 € et de 6,6 % des dotations et participations : 688 809,79 €.

Après intégration de l'excédent 2008 (205 968,78 €), le bilan de fonctionnement fait ressortir **un excédent de 212 622,45 €** qui permet de couvrir le montant du remboursement de la dette prévu pour 2010.

L'investissement

68 % des dépenses d'investissement ont été affectées au nouveau groupe scolaire, soit 515 431,51 €.

Autres dépenses : balayeuse (59 800 €) - voirie (56 135 €) - éclairage public (16 168 €).

Côté recettes, un emprunt de 150 000 € a été nécessaire pour compléter les subventions (253 232 €) afin de régler les dernières factures du nouveau groupe scolaire. Le bilan de l'investissement dégage lui aussi **un excédent de 80 254,69 €**.

La dette

Au 1^{er} janvier 2010, le montant de la dette en capital s'élève à 2 582 042,67 €, l'annuité pour 2010 est de 195 509,46 €.



FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	300 781,16	Produits des services	51 941,52
Charges de personnel	627 694,29	Impôts et taxes	644 452,43
Atténuations de produits	1 801,00	Dotations et participations	688 809,79
Autres charges de gestion	158 595,98	Autres produits	36 746,62
Charges financières	113 290,91	Atténuations de charges	39 428,43
Total dépenses réelles	1 202 163,34	Total recettes réelles	1 461 378,79
Virt section investissement	252 561,78	Excédent An-1	205 968,78
Total dépenses d'ordre	1 454 725,12	Total recettes d'ordre	1 667 347,57
		Bilan fonctionnement:	212 622,45
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations patrimoniales	16 418,69	Opérations patrimoniales	16 418,69
Rembt capital emprunts	62 394,16	Remboursement TVA + TLE	188 850,94
Subventions d'équipement	3 135,31	Subventions	253 232,29
Immobilisations corporelles	85 191,10	Emprunts	150 000,00
Immobilisations en cours	587 735,17	Immobilisations en cours	365,42
Total dépenses réelles	754 874,43	Total recettes réelles	608 867,34
Déficit An-1	346 626,53	Excédent An-1	320 326,53
Total dépenses d'ordre	1 101 500,96	Virt section fonctionnement	252 561,78
		Total des recettes d'ordre	1 181 755,65
		Bilan investissement:	80 254,69
Bilan général:	292 877,14		

Commission «travaux»



STATION D'ÉPURATION : Les travaux de Génie Civil sont réalisés en grande partie.

Bassin d'aération

- Terminé, turbines flottantes en place.
- Cet ouvrage est en eau depuis un mois pour contrôle d'étanchéité.

Bassin clarificateur

- Terminé y compris les équipements, canalisation de jonction.
- Cet ouvrage est également en eau pour contrôle d'étanchéité.

Le local technique lié au bassin d'aération est en cours de finition (aménagement intérieur, équipement, desserte en eau, électricité).

Travaux restant à réaliser : carrelage, peinture, pose des sanitaires, chauffe eau, etc.

Les ouvrages annexes

Dégazeur, fosse à écumes, recirculateur sont en cours de finition.

Ils seront ensuite équipés de toutes les conduites et vannes destinées à les relier au clarificateur et à l'aérateur.

Il reste à mettre en œuvre l'ensemble des réseaux, conduites en amont et en aval de la station, la voirie, la clôture, etc.

Nous vous informerons de l'évolution de ce projet.

Commission «environnement»



«Le Mot du Jardinier»

Parlons semences !

Les beaux jours sont bientôt là et nombreux sont les jardiniers qui rouvrent leurs boîtes à semences en prévision d'un jardin généreux. Mais qu'en est-il de toutes ces semences et des mots qui les caractérisent ? Ne nous trompons-nous pas en utilisant le mot 'variété' alors qu'il faudrait parfois parler de clones ? Et ces variétés hybrides, quelles sont-elles ?

Variétés ou clones

Le dictionnaire décrit une variété en ces termes : « le caractère de ce qui est varié, la diversité ». Régulièrement, nous employons pour définir un blé, un maïs, une tomate, etc., le mot variété qui se révèle n'être qu'un clone.

Prenons le blé par exemple, les variétés dites modernes se caractérisent par la capacité des plants à fournir un grain identique sur tous les épis et des épis identiques sur tous les plants et des plants identiques dans les champs et donc des champs identiques. Nous sommes là bien loin de la définition du dictionnaire !

Les agriculteurs et semenciers céréaliers du XIX^e siècle ont observé qu'un plant était capable de conserver ses caractéristiques d'une année sur l'autre. Donc après avoir découvert un plant intéressant dans une variété, il est isolé, multiplié et cultivé, ce qui revient à remplacer une multitude de plants différents composant la variété par un clone, issu de cette même variété, entraînant donc un appauvrissement génétique.

Ce type de sélection des semences débouche sur une réflexion : la propriété du vivant et son commerce. Une variété composée d'individus divers, hétérogènes (différents en taille, couleur, dimension de grain, etc.), instables, sera difficilement commercialisable alors qu'un clone homogène, stable, capable de donner le même plant l'année suivante, pourra faire l'objet d'un droit de propriété, c'est-à-dire d'une obtention.

Les hybrides

Les semences hybrides sont issues de parents sélectionnés pour certaines de leurs caractéristiques, ces parents devant être homogènes et stables (nous retrouvons là nos clones !)

Le hic, c'est que l'hybride est incapable de conserver ses caractéristiques si vous le ressemez.

Un deuxième pas vers l'appropriation du vivant a été franchi. Avec les hybrides, les jardiniers et agriculteurs ne font plus que de la production, la reproduction devenant la propriété des semenciers, agriculteurs et jardiniers devant racheter chaque année la semence.

Le premier travail du jardinier

Ce travail consiste à créer et maintenir de la diversité dans son jardin. Cela commence par la production et l'échange de ses semences, il y aura ainsi mixité.

Produire ses semences procure un petit sentiment de fierté. Cela permet également de ne plus avoir à utiliser des clones ou hybrides qui se révèlent bien souvent de piètre qualité gustative et d'un prix onéreux.

Bon semis !!! Richard, le jardinier.

Bibliographie

- « Brève histoire de la sélection » Jean-Pierre Berlan - Ed. Association Kokopelli
- GEVES : groupe d'étude et de contrôle des variétés de semence - www.geves.fr

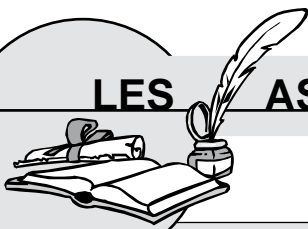
VILLAGES FLEURIS

Nous participerons, comme d'habitude, au concours. Mais cette année, le jury « Fleur » passera à Septfonds. A nous tous de faire un effort pour que cela soit encore mieux ! Que l'on puisse nous consolider la 1^{ère} fleur... et mieux qu'il nous soit octroyé la 2^{ème} fleur !

MAISONS FLEURIES

Nous continuons aussi... avec les mêmes critères Pour l'année 2009 ont été récompensés :

- . Mr et Mme Maurice ALBANO : 730 route de Clavel
- . Mme Elisabeth BARBUTO : 8 cours Sadi Carnot
- . Mr et Mme Antoine CASES : 4 rue Charles Nungesser
- . Mr et Mme Charles COURNEDE : 2 impasse du château d'eau
- . Mr et Mme Jacques DELBREIL : 110 avenue Marcel Lacassagne
- . Mme Yvonne FERRER : 16 route de Puylaroque
- . Mr et Mme Jean-Pierre GIL : 5 rue Charles Nungesser
- . Mme Maria GUERIN : 20 chemin de Saintou
- . Mr et Mme Guy HENISSART : 587 route de Clavel
- . Mr et Mme Georges LAURES : 5 route de Caylus
- . Mr et Mme Eloi MALGLOIRE : 103 avenue Marcel Lacassagne
- . Mr et Mme Claude MERCIE : 10 rue de la République
- . Mme Jeanne MICHEL : 13 cours Sadi Carnot
- . Mr et Mme Jean-Pierre PELLET : chemin des Frênes
- . Mme Josiane PETIT : 14 route de Puylaroque
- . Mr et Mme André SERENE : 51 avenue Marcel Lacassagne.



« La Paillole de Sept-Fonts »

Les Estivales reprennent du Chapeau

En décembre 2009 lors de l'assemblée générale, le moral était des plus bas pour La Paillole de Sept-Fonts, puisqu'elle n'avait pas trouvé « Chapeau » à sa tête, pour prendre la relève de Blandine Azan qui oeuvrait depuis 17 ans.

Monique Azan, sa belle-sœur, voyant qu'aucun des membres ne prenait une décision, s'est présentée et a été élue présidente. Blandine lui en est très chaleureusement reconnaissante.

Il y aura bien des Estivales du Chapeau à Septfonds en 2010.

Plus de la moitié des membres de La Paillole de Sept-Fonts, ayant donné leur démission, l'association s'est sentie amoindrie, car la manifestation demande beaucoup de logistique. Ce problème était de taille. Depuis des années l'association faisait appel à de nouveaux bénévoles, hélas !!!

C'est alors que Chapeau Caussade s'est mobilisé pour venir aider et pallier à ce manque. Les bénévoles étant en nombre et ayant une volonté de continuer ces Estivales, de mettre le patrimoine chapelier en valeur, ont proposé de venir en renfort.

De là est née une nouvelle association : « Chapeaux en Quercy » l'association des deux, mais avec leur propre autonomie dans chacune d'elles.

Les Estivales du Chapeau auront lieu du 14 au 18 juillet. Le village des modistes, artisans du jeudi et vendredi seront plus courts en durée (de 17h à 22h), le mercredi, samedi, et dimanche de 10h à 20h. Les soirées des 15-16-17 et 18 seront payantes : **5 € la soirée** ou **1 «Pass» à 10 €** (pour les 4 soirées). Car les subventions ne vont pas en augmentant, et les frais, charges, animations sont de plus en plus importants.

Nous reviendrons sur les détails de ces Estivales dans le prochain bulletin municipal.

Un grand coup de chapeau à toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour que cette fête continue à faire de notre village un point phare des animations.



Inauguration des Estivales 2009.

« Le Foyer Septfontois »

PROGRAMME DES ACTIVITES VOYAGES ET ANIMATIONS ANNEE 2010

- Tous les 3^{ème} jeudi du mois après-midi dansant à 14h30 salle des fêtes de Septfonds (sauf mois de juin-juillet-août)
- 11 février assemblée générale au foyer à 14h30
- 28 février grand loto annuel salle des fêtes à 14h30
- 11 mars journée mi-carême projection musique et ballets Viennois dégustation de crêpes au foyer à 14h30
- 8 avril sortie à Martre Tolosanne - visite d'une faïencerie - repas au Moulin des roches - après midi spectacle cabaret (47 € sur la base de 50 participants)
- 6 mai petit loto au foyer avec goûter offert (carton à 1 € - 2 cartons maximum par personne)
- 20 mai 3^{ème} jeudi du mois. Repas dansant annuel. Coût 22 € pour les adhérents - 27 € non adhérents
- 17 juin sortie à Monclar avec repas suivi d'une promenade digestive en petit train (coût 35€)
- 27 juin loto de la fédération salle des fêtes de Septfonds
- 1^{er} juillet repas des adhérents (coût : 10 € pour le repas + 10 € environ pour le car)
- du 2 au 7 septembre grand voyage en Corse - (coût 655 € par personne sur la base de 45 participants)
(possibilité de payer en 3 fois - échéances fin des mois de mars, mai et juillet)
- 9 septembre petit loto au foyer précédé d'un repas (coût 20 € 2 cartons compris par participant)
- 7 octobre sortie au marché de Villefranche - repas à la Bergerie (coût 30 €)
- Novembre : repos
- 21 décembre sortie l'après midi à Boudou pour visite de la crèche (coût 15 €)

Ce programme n'est pas exhaustif et pourrait être modifié en fonction d'événements inattendus.

« Association Citrus »

LES NOUVELLES DU JARDIN NOTRE-DAME

Bientôt le printemps revient et l'association Citrus reprendra courant mars ses activités autour du jardin Notre-dame. Plusieurs actions à travers la culture potagère et l'environnement auront lieu tout au long de l'année.

Le jardin Notre-dame reste un jardin communal, ouvert à tous et toute l'année. Il a été conçu pour être un lieu pédagogique mais aussi un endroit convivial où chacun peut, seul ou accompagné, venir profiter de l'ombre sous le cerisier. Des aménagements seront réalisés au cours du printemps tels que des panneaux signalant les différents types de végétaux présents dans les parcelles du jardin ainsi que des bancs pour accueillir les visiteurs.

Tout comme l'année dernière, les enfants du centre de loisirs du PEPS s'occuperont, lors des ateliers pédagogiques du mercredi après-midi, de mettre en place le jardin potager. De même, plusieurs « Journées Familiales » seront organisées cette année, composées d'activités partagées pour petits et grands et d'un repas convivial sous le cerisier, elles auront lieu le samedi afin qu'un plus grand nombre d'habitants et d'enfants puissent y participer.

La prochaine « Journée Familiale » se déroulera le samedi 29 mai dans le cadre des « Journées Nature en Midi-Pyrénées » avec pour thématique la fabrication d'épouvantails.

L'association Citrus continue de réaliser des ateliers dans les crèches de l'association Chapi-chapeau. Les interventions ont lieu une fois par mois le lundi à Septfonds et ont pour but de sensibiliser les « petits bouts » à la biodiversité et à l'environnement.



Jardin «Citrus» (Espace Notre-Dame)

Cette année verra aussi l'aboutissement d'un projet réalisé avec les enfants de l'école primaire : depuis l'an dernier, les élèves travaillent sur la création d'un arboretum (collection d'arbres) dans le village et **vous êtes invités pour l'inauguration de « l'Arboretum des Sept Fontaines » qui aura lieu le samedi 22 mai à 11h au Syndicat d'Initiative.**

Outre les objectifs d'éducation à l'environnement de ces différentes activités, pour l'association Citrus ces actions ont aussi pour but de créer des moments de rencontre entre les habitants du village : les enfants, les parents, les retraités, les associations, la municipalité...

A très bientôt au jardin Notre-Dame.

Romain, le jardinier
de l'association Citrus



« Téléthon »

L'Equipe de pilotage remercie tous les participants et donateurs au Téléthon 2009.

Le montant de la somme reversée à l'A.F.M. s'élève à 4 994 €.

Un merci particulier :

- aux membres du Foyer des Aînés qui se reconnaîtront (Gillette, Lulu, Claudine, Pierrette, Madou...),
- aux Sapeurs Pompiers toujours fidèles,
- à l'association « Les enfants d'abord » pour son implication,
- aux cracheurs de feu, mono-cyclistes, magiciens (3 septfontois),
- à Isa PECH et son accordéoniste,
- et à l'orchestre Invitation Musette.

Venez nous rejoindre pour réfléchir au Téléthon des 3 et 4 décembre 2010.

Contact : Maryse DANSAN au 05.63.31.25.11

Un vide grenier sera organisé durant l'été au profit du Téléthon, compte tenu du succès de cette manifestation en 2009.

Téléthon

Maryse DANSAN

MARCHÉ À SEPTFONDS

Le mercredi matin, place Pétronille Cantecor

Venir faire le marché, c'est soutenir les efforts de commerçants qui font de longs déplacements pour vous offrir de la qualité, des prix raisonnables, des produits du producteur au consommateur... C'est maintenir une activité qui fait vivre notre village par la qualité de l'accueil et du conseil dans une ambiance très sympathique. N'oubliez pas... le mercredi, c'est marché !





INFOS GÉNÉRALES

Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre et du Devoir Section du Tarn-et-Garonne

Actuellement, une commission du gouvernement, sous la présidence de M^{me} Bloch, commissaire du gouvernement, étudie les **conditions d'indemnisation** des personnes qui sont pupilles de la nation ou orphelins de guerre ou du devoir, avec les principales organisations représentatives, dont la plus importante est la nôtre.

Nous essayons de recenser tous les éventuels bénéficiaires, mais notre seul moyen pour les contacter est la presse ; or, nombreux sont ceux qui n'achètent pas de journal, donc ne sont pas informés.

Tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin sont à demander à :

Robert CANIVET - 23 rue des Rosiers
82290 La Ville Dieu du Temple
05-63-31-25-43 ou 09-52-91-66-54

En effet, pour être éventuellement indemnisé, **un dossier doit être ouvert** auprès du ministère des anciens combattants, ce que nous nous chargeons de faire.

PLANTAFOLIES

Comme d'habitude, après les Saints de Glace, la journée des plantes se prépare. Cette année, elle aura lieu le dimanche 16 mai (toujours le 3^{ème} dimanche du mois de mai). Préparez vos plants pour la bourse d'échange qui sera présente (plantes ou boutures racinées demandées).
Merci à tous.



COMPOSTEURS

Une nouvelle distribution est programmée par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais. Vous pouvez donc, dès maintenant, vous inscrire en Mairie (livraison prévue fin mai / début juin 2010).



CHIENS

Un effort a été fait. Mais depuis quelques temps, il y a du « laisser-aller ». Les espaces verts : petit square et espace derrière l'église ne sont pas des « wc pour chiens » comme certains doivent le penser ! Ces espaces sont destinés aux enfants et à la population... mais en ce moment, ils sont infréquentables, ceci à cause de certaines personnes qui s'autorisent la facilité avec leur bête. Les sacs de propreté sont toujours disponibles à la mairie et si ils viennent à manquer... n'importe quel sachet peut servir à cet usage !
Aussi, merci à chacun de penser aux autres.

URGENT !

CHIENS DE PREMIERE ET SECONDE CATEGORIE

Tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont invités à se présenter au bureau de la police municipale de la commune afin de régulariser au plus tôt la situation administrative de leur animal.
En effet, la loi du 20 Juin 2008 prévoit la délivrance d'un permis de détention sur présentation de différents documents et attestations auprès de la Mairie de votre commune de résidence.

Prenez contact rapidement avec le garde champêtre de la commune pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour information, **les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie non titulaires du permis de détention** au 1er Janvier 2010 s'exposent à des sanctions allant jusqu'à trois mois de prison et 3 750 € d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie de l'animal.

URBANISME (CLÔTURES)

REGLEMENTATION RAPPEL

Tout projet de clôture est soumis à une Déclaration Préalable (application des articles UA12 – UB11 – UX11 – 1NA11 – NB11 du Plan d'Occupation des Sols). Les clôtures ne doivent pas excéder 1,60 m de hauteur. L'emploi des matériaux tels que tôles d'acier, bois, etc., est interdit.

L'autorisation délivrée spécifie le type de matériaux à utiliser ainsi que le mode de mise en œuvre.

De plus, les clôtures sont également soumises à la délivrance d'une permission de voirie qui fixe le recul à respecter par rapport au domaine public (Police de voirie).

JETER L'ENCRE

Association d'insertion par l'emploi de personnes handicapées ou en situation précaire

801, rue du docteur Jean Ségala
46000 CAHORS
Tel/Fax: 05.65.22.38.01

VOS CARTOUCHES VIDES SONT NOS EMPLOIS



PRESERVONS ENSEMBLE L'ENVIRONNEMENT
SUIVI ET TRACABILITE DES DECHETS

CONTENEUR EN MAIRIE